

1902 : un fait divers tragique

Le récit qui suit est la synthèse d'articles de journaux des années 1902 et 1903.

Le Petit Parisien⁽¹⁾, 8 décembre 1902.

La région de Montereau vient d'être profondément émue par un double assassinat, qui a été découvert ce matin au hameau des Bordes à Cannes-Ecluse, où un homme et une femme ont été tués dans leur domicile. Dans ce village habitaient les époux Lançon : le mari⁽²⁾ âgé de soixante-dix-sept ans et sa femme, née Eléonore Legendre⁽³⁾, âgée de soixante-neuf ans, qui vivaient dans leur maison et se livraient à la culture⁽⁴⁾.

La femme allait tous les matins porter du lait à Montereau, et c'est ce qui a amené la prompte découverte du crime. Michel, neveu⁽⁵⁾ des époux Lançon, surpris et inquiet de n'avoir pas vu le matin sa tante venir en ville comme d'habitude, supposa qu'il se passait quelque chose d'anormal et se décida à se rendre au hameau des Bordes. En arrivant chez les vieillards, il fut tout d'abord surpris de n'entendre aucun des bruits coutumiers à une exploitation agricole ou à une maison de campagnards. Avant d'entrer dans l'habitation, il pénétra dans l'écurie et aperçut son oncle étendu à terre sans vie. Le malheureux qui était en chemise, avait été tellement meurtri de coups, que sa figure était méconnaissable. Poursuivant ses investigations, M. Michel ouvrit la porte de la maison, qui était fermée au loquet, parcourut la première pièce sans trouver personne et, arrivé dans la chambre à coucher, vit sa tante encore dans son lit. Il s'approcha et constata que la pauvre femme avait été également assassinée. Comme son mari, elle avait été frappée à la tête et au visage, à l'aide d'un instrument contondant et cela, avec un tel acharnement que la figure n'offrait plus un aspect humain.

M. Michel s'empressa d'aller informer la gendarmerie de Montereau de la terrible découverte qu'il venait de faire. Des premières constatations, il semble résulter que le double assassinat n'a pas eu le vol pour mobile, car aucun désordre n'a été constaté dans la maison des époux Lançon. On croit que les assassins devaient être au moins deux et que M. Lançon, réveillé par le bruit qu'ils faisaient dans l'écurie, voulut se rendre compte de ce qui se passait d'anormal. Arrivant dans son étable, il a été frappé à mort. Pendant ce temps, le complice, dissimulé non loin de là, est entré dans la maison par la porte laissée ouverte par M. Lançon et a tué la vieille femme.

Le Petit Parisien, 9 décembre.

Des premières déclarations reçues ce matin par les enquêteurs, il a été établi que M. et Mme Lançon avaient reçu dimanche soir la visite d'un inconnu qui, avisant cette maison isolée du village, était entré et avait demandé l'hospitalité. Les braves gens accédèrent à son désir et le firent coucher dans un cellier où se trouvait un lit, au fond de l'étable renfermant trois vaches, un âne et un cheval.

Il est presque certain que c'est cet individu qui a commis le double crime. Contrairement à ce que l'on croyait tout d'abord, il semble établi que le vol était le mobile du crime. Bien qu'aucun désordre ne régnât dans la pièce, certains indices font supposer que l'assassin devait être un des individus qui, il y a quatre ans, sont venus enlever aux époux Lançon une somme de 200 francs qu'ils avaient cachée dans leur grenier. Les recherches au sujet de ce vol n'avaient donné aucun résultat.

Enfin, une fois son coup fait, l'assassin est sorti dans la cour, a traversé le petit potager, entouré d'un treillage et, ouvrant une porte qui donne sur les bords de l'Yonne, a pris la fuite et a disparu.

1 Un texte absolument identique a été publié par un autre journal "Gil Blas" quelques jours après.

2 Louis Eugène Lançon est né le 12 novembre 1825 à Villebougis (Yonne).

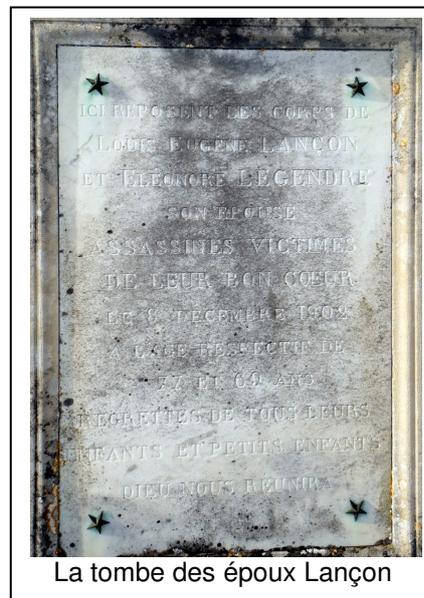
3 Constance Eléonore Legendre est née le 21 août 1932 à Sergines (Yonne).

4 Les Lançon sont arrivés à Cannes-Ecluse entre 1876 et 1881. D'abord ouvriers agricoles, ils ont acquis une petite ferme et, au moment des faits, sont agriculteurs.

5 Le journaliste se trompe car Emile Michel n'est pas un neveu des époux Lançon mais un de leurs gendres (source : les actes de décès des victimes).

Le Petit Parisien, 11 décembre.

Les obsèques des époux Lançon ont eu lieu hier, au milieu d'une affluence considérable de monde. Les deux cercueils, exposés dans la chambre où Mme Lançon a été tuée, disparaissaient sous les couronnes apportées par les familles tandis qu'au dehors, en attendant la levée du corps, les assistants commentent l'horrible forfait. Bientôt arrivent les deux corbillards et le clergé. Les cercueils sont placés sur les chars funèbres, le cortège se forme et les deux corps, celui du mari en tête, prennent le chemin de l'église, qui est trop petite pour contenir la foule. Après la cérémonie religieuse, on se rend dans le même ordre au cimetière. Au moment où les cercueils sont descendus dans la même fosse⁽⁶⁾, les parents des victimes ont, à plusieurs reprises, crié : "Vengeance !". Puis la foule s'est dispersée, non sans témoigner à la famille les sentiments de la plus vive sympathie.



La tombe des époux Lançon

Déjà la rumeur publique accuse du double crime un individu; ami des victimes, qui a habité le hameau des Bordes et est actuellement sans domicile. Il aurait été vu samedi, la veille du crime, à Montereau et dimanche soir vers dix heures on l'aurait aperçu traversant le pont de l'Yonne, à proximité de la maison des époux Lançon. Cet individu aurait dîné souvent chez les époux Lançon et y aurait même couché une fois. Est-ce lui l'assassin ? C'est ce qu'il est encore impossible de déclarer d'une façon formelle. Toujours est-il qu'il paraît fortement compromis, car dans la soirée d'hier, le juge d'instruction a lancé contre lui un mandat d'amener. Il se nomme Trouvé, est âgé de trente-deux ans environ, et vit séparé de sa femme, ancienne institutrice à Cannes. C'est un ancien agent d'assurances sans ressources.

Le Petit Parisien, 14 décembre.

Un homme assez jeune, grand, la figure imberbe, vêtu d'une longue pèlerine et coiffé d'un chapeau mou de couleur marron se présentait hier soir chez M. Rey, restaurateur, et se faisait servir à dîner. Quand il eut terminé son repas, il déclara qu'il n'avait pas d'argent. Le patron voulut le renvoyer, mais le consommateur lui dit qu'il avait des révélations à faire et M. Rey le conduisit à la gendarmerie. Qu'a-t-il raconté aux gendarmes ? On ne le sait pas encore. Toujours est-il qu'aujourd'hui, par le train d'une heure, est arrivé le parquet de Fontainebleau qui s'est rendu à la gendarmerie. Les magistrats sont ensuite partis avec le jeune homme pour le hameau des Bordes. Ils sont entrés dans la maison des époux Lançon et ont procédé à des vérifications qui se sont prolongées fort tard et sur le résultat desquelles le silence le plus rigoureux a été observé.

Est-on sur la piste de l'assassin ? Ce serait fort heureux, car, par suite d'une rumeur, le nom de M. Trouvé avait été mêlé bien à tort à cette affaire. Cet agent d'assurances, un parfait honnête homme, n'a rien de commun avec l'assassin présumé des époux Lançon et est absolument en dehors de toute suspicion.

La Croix de Seine-et-Marne⁽⁷⁾, 21 décembre.

L'homme arrêté dans une auberge de Montereau est considéré comme l'auteur du crime des Bordes. Interrogé par les magistrats, il a déclaré se nommer Georges Pelloise⁽⁸⁾, âgé de 19 ans. Conduit sur le lieu du crime, il a fourni des détails précis concernant le drame. Il reconnaît avoir commis le vol mais nie énergiquement avoir tué. Selon lui, l'arme employée serait une bêche qui aurait été jetée ensuite dans l'Yonne.

6 La tombe, au cimetière de Cannes-Ecluse, porte l'inscription : *Ici reposent les corps de Louis Eugène Lançon et Eléonore Legendre son épouse assassinés victimes de leur bon cœur le 8 décembre 1902 à l'âge respectif de 77 et 69 ans Regrets de tous leurs enfants et petits enfants Dieu nous réunira.*

Avec eux est enterrée leur fille Mélanie, épouse d'Emile Michel, décédée en 1907 à l'âge de 40 ans.

7 "La Croix de Seine-et-Marne" est un supplément local au journal catholique "La Croix". Il paraît le dimanche.

8 Le journaliste se trompe sur le nom. Il s'agit en fait de Georges, Alfred, François Pelloile, né le 25 août 1883 à Coullons (Loiret).

Vendredi⁽⁹⁾ à midi et demi, il a avoué à M. le Juge d'Instruction qu'il était bien l'auteur du double meurtre des époux Lançon. Il a déclaré qu'il n'avait pas de complice et que son crime lui rapporta 80 francs⁽¹⁰⁾ ; il employa 25 francs à payer une dette et dépensa le reste dans des débits de vin. Reçu par les époux Lançon avec lesquels il était en pourparlers pour acheter un âne, il dîna chez eux et les tua la nuit en se servant d'une bêche à défourner. Lundi, Pelloise a été écroué à la maison d'arrêt de Fontainebleau.

La Croix de Seine-et-Marne, 28 décembre.

Les recherches faites par le parquet de Fontainebleau ont permis de savoir que Georges Pelloile a travaillé d'octobre 1901 à juillet 1902 chez M. Eugène Saulnier, marchand de vaches à Thoury-Ferrottes. Celui-ci n'était pas mécontent de son travail, mais il le trouvait menteur, racontant à chaque instant des histoires de sorciers, de revenants, de fantômes. M. Saulnier confia un jour 1 200 fr à Pelloile qui s'acquitta scrupuleusement de la commission qu'on lui confiait.

Huit jours après le crime des Bordes⁽¹¹⁾, Pelloile a été vu près de la tuilerie de Richereau, déchirant une lettre dont M. Saulnier a fait recueillir les morceaux qui portaient ces mots : "*C'est moi, M. le Procureur, vous cherchez l'assassin des vieux époux, je le connais, c'est un jeune homme de dix-huit ans. Signature : cherchez vous trouverez.*". A côté on a ramassé une enveloppe adressée à M. le Procureur de la République de Fontainebleau.

Le Petit Parisien, 19 mai 1903⁽¹²⁾.

A l'une des extrémités du hameau des Bordes habitaient deux vieillards, les époux Lançon. Ces braves gens, très estimés dans le pays, passaient pour avoir quelque aisance. Leur propriété, assez éloignée des autres habitations, se composait d'une maison que précédait une large cour et d'un jardin potager.

Le 7 décembre dernier, un jeune garçon de dix-neuf ans, François Pelloile, se présentait chez eux, et pour ne pas éveiller leur surprise, il les informait du but de sa visite :

- Mon père est marchand de bestiaux à Courtenay. Il m'envoie près de vous pour traiter une affaire.
- Et laquelle ?
- Je viens vous acheter votre âne. Il paraît que vous voulez vous en défaire.
- Ma foi, répondit le Père Lançon, je n'avais pas plus que ça l'intention de m'en débarrasser, mais puisque l'occasion s'en présente, je ne dis pas non.

Et comme les marchés se traitent mieux à table, on retint le jeune acheteur qui paraissait assez bon vivant et ne semblait pas animé de mauvaises intentions.

En réalité, François Pelloile, à la physionomie si placide, était un imposteur et mûrissait d'horribles desseins. La discussion sur l'achat de maître Aliboron traîne jusqu'après le repas. Enfin on convient d'un prix, et il fut décidé que Pelloile viendrait le lendemain prendre livraison de l'animal. Le Père Lançon, d'une excellente nature et très obligeant, fit observer à Pelloile qu'il n'était peut-être pas prudent à lui de partir à une heure aussi avancée et surtout par le froid :

- Puisque vous devez emmener l'âne demain, couchez dans le fournil, proposa-t-il, vous n'aurez pas à faire deux fois le chemin de Courtenay⁽¹³⁾.

Les époux Lançon gagnèrent leur chambre et le jeune homme se rendit au fournil. Après quelques heures de repos Pelloile s'arma d'une vieille bêche abandonnée et, une bougie allumée à la main, il pénétra dans la chambre des époux Lançon. Les deux septuagénaires reposaient, mais ne dormaient pas. M. Lançon, surpris de le voir, demanda à Pelloile de qu'il faisait là.

Celui-ci, dissimulant la bêche, répondit :

9 Le 19 décembre 1902.

10 De l'ordre de 300 € de 2014.

11 Le 15 décembre 1902.

12 La veille du procès, le journal rappelle les faits.

13 Soit 43 km dans chaque sens.

- Figurez-vous que je ne peux pas fermer l'œil. J'ai une rage de dents qui me rend fou. Je venais voir si vous n'auriez pas quelque médicament à me donner pour calmer ma douleur.
- Je vais voir mon ami, dit le vieillard.

Et complaisamment, il descendit de son lit et s'habilla. Le mal de Pelloile n'était qu'une hypocrite comédie. Après s'être occupé de lui, le Père Lançon profita de ce qu'il était debout pour aller soigner son cheval. C'était à peu près l'heure à laquelle il avait l'habitude d'aller porter à l'animal le fourrage nécessaire à sa subsistance.

Pelloile le suivit dans la cour, puis, quand le vieillard, sa besogne accomplie, se disposa à regagner sa demeure le jeune garçon lui asséna un coup de bêche en plein visage. Le Père Lançon tomba à la renverse. Un flot de sang avait jailli. Le malheureux était affreusement blessé. L'œil gauche sortait de l'orbite, le nez était écrasé et l'os rentré à l'intérieur de la tête. Bien qu'il eut été mortellement frappé, son lâche et cruel agresseur, entendant ses râles et craignant qu'il ne revint à lui, s'acharna avec fermeté sur sa victime, atrocement défigurée. Il lui fractura le larynx et lui enfonça deux côtes.

Ce premier forfait accompli, Pelloile, très tranquillement, les mains souillées du sang de sa victime, pénétra de nouveau dans l'habitation, et, avec une révoltante perfidie, il éveilla Mme Lançon qu'il ne voulait pas frapper étendue de crainte de ne réussir à l'assommer sur le coup.

Feignant une grande peine :

- Madame Lançon, levez-vous, lui cria-t-il, levez-vous. Votre mari vient d'être frappé d'un coup de pied en plein visage par son cheval.
- Que me dites-vous là, reprit, très émue, la septuagénaire et elle se dressa sur son séant, prête à quitter sa couche.

A ce moment, l'arme qui venait de servir à assassiner le père Lançon s'abattit lourdement sur sa tête. La pauvre vieille jeta un cri et retomba sur son oreiller. Elle était morte.

Sa lugubre tâche terminée, François Pelloile se mit en devoir de saccager la maison⁽¹⁴⁾. Il fractura les meubles, mais ne trouva pas le magot convoité. Il s'empara d'un porte-monnaie contenant 60 francs, d'une somme de 20 francs en monnaie blanche déposée dans une tasse, puis il s'enfuit.

Le juge qui procéda à l'instruction de cette affaire, considère comme indispensable de s'assurer de l'état mental de l'accusé. La réponse des médecins chargés d'examiner le jeune meurtrier est catégorique : Pelloile est entièrement responsable de ses actes. La présence d'esprit dont il avait d'ailleurs fait preuve pour accomplir son double forfait démontrait suffisamment qu'on n'avait pas affaire à un fou.

Le Petit Parisien, 20 mai.

A l'audience, l'accusé a eu une piteuse attitude. Il a beaucoup pleurniché mais n'a jamais manifesté le plus petit repentir. C'est un garçon vigoureux, le teint clair et rose, imberbe, à la physionomie bestiale et aux regards durs. Il est vêtu d'un complet veston couleur marron.

Pelloile qui lors de son arrestation avait cherché à égarer la justice en accusant le neveu des époux Lançon, puis un individu imaginaire, renouvelle les aveux qu'il fit à l'instruction lorsque le juge lui prouva l'inanité de ses mensonges. Il répond par monosyllabes, met la plupart du temps un mouchoir à carreaux rouges devant sa bouche pour cacher le plus possible son visage. Il baisse la tête. Son attitude est celle d'un sournois et d'un hypocrite.

Après les formalités d'usage, il est procédé à l'interrogatoire de Pelloile. L'accusé appartient à une famille honorable. On le représente comme peu scrupuleux, d'un caractère violent et d'une force herculéenne.

M. le Président : On vous dit brutal.

L'accusé : C'est vrai : quand je suis en colère, je tuerais jusqu'à mon père (*murmures dans l'auditoire*).

P : Vous avez des frères et des sœurs ?

A : Je suis le septième de ma famille.

14 Ceci est en totale opposition avec ce que disait le même journal dans ses articles des 8 et 9 décembre 1902.

P : Comment connaissiez-vous les époux Lançon et qu'est-ce qui vous laissait supposer qu'ils pouvaient être fortunés ?

A : Je ne les connaissais pas.

P : Si, vous les connaissiez parfaitement : vous aviez été chargé par M. Montigny, maquignon, de conduire une vache chez M. Lançon et l'aspect cossu de la ferme vous a donné l'idée de venir assassiner ces braves gens.

A : C'est inexact. Je ne suis même pas entré dans la cour.

P : Enfin, ce n'est par simple intuition que vous avez tué M. et Mme Lançon : vous comptiez évidemment trouver beaucoup d'argent chez eux.

A : J'avais entendu dire qu'ils étaient riches.

A la demande du Président, l'accusé rappelle ce qui se passa lorsqu'il se présenta à la ferme des Bordes, le prétexte qu'il invoqua pour capter la confiance des ses hôtes.

P : Combien offriez-vous de l'âne ?

A : Trois cent vingt francs.

P : Et combien aviez-vous en poche ?

A : Trois francs (*On rit*).

Complaisamment, Pelloile donne le détail de ses deux forfaits, et on sent passer un frisson en entendant cet adolescent dire avec le plus grand calme :

A : J'ai suivi M. Lançon, puis je lui ai foutu (*sic*) un coup de bêche sur la tête. Il s'est relevé et j'ai retapé. Cette fois il est tombé entre les pieds du cheval pour ne plus se relever. Avec autant d'insouciance il dit de quelle façon fut assassinée la pauvre Mme Lançon. Après le crime l'accusé montra une très grande inquiétude. A Montereau, où il s'était rendu aussitôt après, il but du vin chaud.

A : J'avais besoin de me réconforter, j'avais froid.

P : Le remords vous tracassait.

A : C'est bien cela.

En réalité, Pelloile avait gardé confiance tant qu'il avait eu de l'argent. Quand il sentit ses poches vides, il ne sut plus que faire et alors qu'il songea à écrire au procureur de la République de Fontainebleau une lettre, retrouvée plus tard sur la route, et dans laquelle il disait : "*vous ignorez quel est l'assassin des époux Lançon. C'est un jeune homme de dix-neuf ans ; cherchez et vous trouverez*". Pelloile prétend que s'il a écrit ce mot, c'était dans le but de se faire arrêter.

P : Regrettez-vous votre crime ?

Pelloile pleure.

P : Si vous aviez eu ce bon mouvement au moment de frapper les époux Lançon, peut-être seraient-ils encore de ce monde.

C'est sur ces paroles que prend fin l'interrogatoire. Suivent les témoins. On entend d'abord les magistrats qui procédèrent aux premières constatations, puis les personnes qui découvrirent les cadavres mutilés des deux vieillards. Les anciens patrons de Pelloile viennent donner d'assez mauvais renseignements sur son compte. Enfin les médecins légistes chargés de l'expertise déclarent que l'accusé est responsable ; toutefois il aurait un tempérament d'une telle violence que parfois il perd la notion de ce qu'il fait.

M. le procureur de la République, insistant sur l'horreur de ce double assassinat accompli avec une rare cruauté, a réclamé la peine capitale.

M^o Paul de Falloy dans une éloquente plaidoirie a cherché à atténuer le plus possible le crime épouvantable de son client. Les médecins, a-t-il dit, ont déclaré qu'il était responsable. En sont-ils bien sûrs ? Est-ce l'œuvre d'un cerveau sain, équilibré ? Les jurés n'ont pas osé aller jusqu'à la mort. Ils ont accordé à Pelloile des circonstances atténuantes. Aussi n'a-t-il été condamné qu'aux travaux forcés à perpétuité.

L'assassin aux travaux forcés⁽¹⁵⁾

Les minutes du greffe de la cour d'assises de Melun de mai 1903 indiquent que Georges Pelloile sait bien lire et mal écrire, qu'il était sans domicile fixe au moment des deux meurtres,

15 D'après le dossier conservé aux Archives nationales d'Outre-Mer à Aix-en-Provence.

qu'il est sous mandat de dépôt depuis le 15 décembre 1902, date de commencement⁽¹⁶⁾ de la peine, et qu'il n'a pas formulé de pourvoi en cassation. C'est la fin de la partie judiciaire de l'affaire

Le 4 octobre 1903, la *Commission de classement des condamnés aux travaux forcés* décide de l'envoyer au bagne de Guyane. Vue la gravité des faits, le condamné considéré comme un *redoutable malfaiteur* est classé en 3^{ème} classe⁽¹⁷⁾, ce qui signifie le pire des traitements.

L'extrait du registre des matricules du transporté de la 1^{ère} catégorie⁽¹⁸⁾ en date du 20 octobre 1905 résume en quelques mots la vie du bagnard. Il arrive en Guyane le 8 janvier 1904 sur le navire la "Loire" et se voit attribuer le matricule 33216.

De 1904 à 1906, il est condamné deux fois : le 18 août 1904 à 2 ans de *double chaîne*⁽¹⁹⁾ pour tentative d'évasion et le 22 février 1905 à 3 ans de *double chaîne* pour le même motif. Il est aussi puni à *deux nuits de prison pour simulation de maladie*, puis à *23 jours de cellule pour bavardages aux locaux disciplinaires et pour avoir quitté les rangs sans autorisation*, et enfin à *128 jours de cachot pour évasion et pour avoir jeté sa double chaîne*. Pendant cette même période, il est affecté au Camp Charvein⁽²⁰⁾, chantier forestier et camp disciplinaire près de Saint-Laurent du Maroni.

Son dossier ne va pas au-delà de 1906.

Le décès n'est pas mentionné. Georges Pelloile est-il rentré en métropole à la fermeture du bagne en 1946 pour finir de purger sa peine en prison ? Ou, plus probablement, s'est-il finalement évadé pour disparaître à jamais dans la forêt guyanaise ?

16 Ce qui pour une condamnation à perpétuité est une expression savoureuse.

17 La 3^{ème} classe regroupe les hommes qui n'ont donné aucun signe d'amendement, et dont la peine ne comporte pas d'adoucissement

18 Condamné de droit commun.

19 Mettre un forçat à la double chaîne signifiait enchaîner le forçat au bout de son banc avec une chaîne, qui pesait le double de poids d'une chaîne normale.

20 *On y envoyait les fortes têtes. Le régime était très dur : le silence était de rigueur, sauf pour les besoins du travail. Les hommes couchaient aux fers dans les cases. Au travail, ils ne devaient sous aucun prétexte se dérober à la vue des surveillants, sinon on les abattait comme des perdreaux. Aux locaux disciplinaires, ils étaient l'objet de sévices et de brimades de toutes sortes.* L'Enfer du bagne, Paul Roussenq.